

Cette première réponse de Philippe, communiquée par l'empereur à ceux qui l'avaient provoquée par leurs plaintes, ne les satisfit point. Sur de nouvelles doléances de leur part, le monarque, dans sa lettre du mois de février 1562, croit devoir témoigner à l'empereur la surprise qu'il éprouve de cette persistance des évêques à attaquer une mesure aussi prudente et désormais irrévocable, puisque le souverain pontife l'a décrétée en parfaite connaissance de cause, tandis qu'ils gardent un silence à peu près absolu et bien coupable sur les empiétements journaliers de ceux de la confession d'Augsbourg, qui, sécularisant les établissements catholiques, s'approprient leurs biens, au grand détriment de la religion et de ses ministres; que s'ils ont le dessein de présenter à la future diète de l'empire leurs prétendus griefs, le roi espère qu'il sera admis à y répondre, ce qu'il est en état de faire victorieusement. Au surplus, dans le cas où ces dignitaires de l'Église, préférant leur avantage particulier au bien général, insisteraient pour qu'il leur fût accordé une indemnité, Philippe déclare qu'il recourt dès à présent à la médiation de l'empereur et le prie de négocier avec eux un accommodement sur des bases équitables.

LIV.

GUILLAUME PRINCE D'ORANGE

A THOMAS, SEIGNEUR DE CHANTONNAY, AMBASSADEUR EN FRANCE.

(Mémoires de Granvelle, VII, 119.)

Bréda, 6 juillet 1561.

Monsieur de Chantonay, j'ai receu voz lettres du xix^e de juing, et entendu par le porteur de ceste les désordres succédez en Oranges à cause de la religion. Et comme vous sçavez que je n'estudie riens tant que d'y obvier par tous les moiens si promptement qu'il est possible, comme j'ai fait aussi doiz le commencement que je suis esté adverti du tumulte et changement audit Oranges, par le tesmoignage que vous-mesmes pouvez donner, je renvoie ledit porteur en diligence avecq lettres de placcart et deffence, dont la copie vat cy

joincte, contre ceulx qui sont contrevenus auxdites deffences et prohibitions; mesmes j'en ai fait prendre deux ou trois, quelz j'entends estre chiefs et principaulx desdits tumultes et désordres, pour estre chastiez selon l'exigence de leurs démérites et mésuz. J'escrips aussi à mon gouverneur, conseil, nobles, vassaulx et consulz dudit Oranges observer et faire entretenir lesdits édictz et ordonnances, procéder et laisser procéder à l'exécution d'icelles, sans aucune dissimulation, port ou faveur. J'espère que ce faisans, et que les principaulx en soient corrigez, les autres prendront exemple et sera occasion de plus grant repos et tranquillité publique, lequel je désire singulièrement, principalement en notre vraye et anchienne religion. Je y faitz tous les offices possibles, pour bien faire régir et gouverner mes subjectz par delà en bonne justice et pollice, et les contenir en notre vraye et anchienne religion. Si d'aventure, à cause de ces divisions ou autrement, aucuns voudroient solliciter ou entreprendre sur et au préjudice de ma souveraineté audit Oranges, je vous prie le vouloir empescher, et à ceste fin faire les remonstrances là et ainsi qu'il vous semblera appartenir.

Suivant ce que j'avois escript au roi notre sire et maistre, la grande occasion que j'ai de me douloir et plaindre de la mauvaise raison que l'on m'a fait en France sur les remonstrances que j'y ai fait et sollicité si longuement par mon escuyer de la Tour, sur les prétensions que j'ay contre le roi, lesquelles me devoient estre accordées ou du moins en faire briefve et sommère expédition de justice, suivant le dernier traicté de paix et autres précédens, sa majesté m'a rescript par son secrétaire, du dernier de mai, d'en avoir fait donner l'advertissement au roi de France et son ambassadeur resident devers luy, et en avoir escript à iceluy seigneur roy et à vous pour l'accomplissement de ce que je désire. Je vous prie affectueusement de vouloir tant faire que je puisse avoir quelque satisfaction, me confiant que en prendrez l'occasion présentement plus grande, puisque sa majesté vous en escript et envoie lettres de crédeuce audit S^r roy. Et comme la chose m'importe et désire sçavoir la response

que l'on vous donnera, je vous prie me vouloir advertir d'icelle; et m'obligerez de tant plus vous faire plaisir et service, quant il vous plaira m'emploier, de bien bon cœur, duquel je me recommande en votre bonne grace et souvenance; priant Dieu vous donner, M^r de Chantonay, santé et longue vie. De Bréda, le vi^e de juillet 1561.

L'entièrement votre bien bon et affectionné amy,

GUILLAUME DE NASSAU.

LV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE¹.

(Correspondance de Bellefontaine, I, 9.)

Bruxelles, 11 juillet 1561.

Mon cousin, j'ay receu vos lettres du xi de may, par lesquelles vous me congratulez la dignité de cardinal dont il a pleu à nostre saint père le Pape m'honorer, laquelle me donneroît plus de contentement, sy par le moyen d'icelle je pouvoye avoir plus d'opportunité faire pour vous et les vostres quelque chose, en quoy je m'emploiray tousjours très-volentiers quand j'en auray le moyen. Et je prie à Dieu qu'il me face la grâce de, en ceste dignité, me pouvoir employer en quelque chose que puisse redonder au béné-

¹ Jacques de Saint-Mauris était le fils aîné de Jean de Saint-Mauris, président du conseil d'état des Pays-Bas et ambassadeur de Charles-Quint en France. Il fut chanoine grand chantre de l'église de

Besançon, abbé de Goailles et de Montbenoit, conseiller et maître des requêtes au parlement de Franche-Comté, prieur de Bellefontaine, de Saint-Sauve et de Saint-Renobert. Le cardinal, son cousin